

COMPTE RENDU CAPL LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE CONTROLEUR 2^{ème} CLASSE DU 3 NOVEMBRE 2011

Cette CAPL se tenait en formation conjointe Gestion fiscale- Gestion publique. Siégeaient les anciens élus (pour la CGT Finances Publiques 69 : Hervé JAVALOYES - Andrée HENICKE et Bernard CARRE en tant qu'expert).

Nous avons rappelé dans notre déclaration liminaire les revendications de la CGT concernant les promotions de carrière.

310 agents ont postulé pour l'accès au grade de contrôleur par liste d'aptitude (186 pour la gestion publique et 124 pour la filière fiscale) pour 43 places sur la liste à transmettre à la centrale (24 gestion publique et 19 filière fiscale).

Or la direction nous a transmis un document de travail avec 48 noms (28 GP et 20 FF) tous classés « excellents ».

Le président nous a donc expliqué qu'il fallait retirer 5 noms de la liste. Avec une liste bloquée quelle marge de manœuvre reste-t-il aux organisations syndicales ?

Les OS ont malgré tout mis à l'étude 49 dossiers qui leur paraissait être tout aussi méritant que ceux présentés par l'administration.

La CGT a évoqué trois dossiers qui portaient sur le fond. Ces trois personnes classées « très bon » pour 2011 et se trouvent classées « à revoir » pour 2012. Un de ces dossiers avait été proposé l'an dernier par l'administration et les deux autres par des OS. En revanche deux autres dossiers , classés "très bons" pour 2011 sont classés en "excellent".

L'administration nous a expliqué pour se justifier que le classement d'une année ne laissait pas présager du classement des années suivantes, qu'il n'y avait pas de vivier, que les compteurs étaient remis à zéro chaque année... ce qui ne correspond pas aux explications données les années précédentes ni lors de la réunion de présentation aux postulants ni lors des entretiens...

Après suspension de séance l'administration nous a présenté une nouvelle liste de 43 agents classés « excellents ».

- 12 dossiers "excellents ont été déclassés (5 en "très bon" et 7 en"à revoir")
- 2 dossiers "à revoir" ont été classés "très bon"
- 7 dossiers "à revoir" ont été classés "excellent"

A la demande des OS une nouvelle suspension de séance a eu lieu. Après cette interruption il a été demandé par l'ensembles des syndicats de garder la liste des 48 agents classés « excellent » par l'administration et d'y ajouter les noms de ceux devenus « excellent » pendant cette CAPL ainsi que la liste des agents classés « très bon ».

L'administration a refusé en expliquant qu'elle ne pouvait présenter une liste plus importante que le contingentement fixé, à la rigueur elle pouvait essayer avec un ou deux noms supplémentaires. Elle nous a aussi expliqué que ces dossiers seraient revus l'année suivante (tiens il existe un vivier) et qu'un dossier se construit sur plusieurs années (tiens les compteurs ne sont plus remis à zéro), discours bien différent de celui du matin

Les syndicats ont ré exprimé leur mécontentement. Pour la CGT nous avons rappelé notre opposition à la sélection par liste d'aptitude de par son caractère beaucoup trop subjectif.

Résultat du vote :

- Liste de 260 « à revoir » : pour : 11 (administration)
contre : 10
abstention : 1 (CFTC)
- Liste des 7 « très bon » : pour : 11 (administration)
contre : 11 (OS)
- Liste des 43 « excellent » : pour : 11 (administration)
contre : 11 (OS)

Pour la CGT ces votes « contre » ne sont pas des votes contre les agents proposés mais bien des votes de contestation du système mis en place. Comment un syndicat peut-il juger de l'excellence d'un candidat par rapport à un autre ? Pour nous, tous les candidats sont égaux et c'est à l'administration de faire son travail de classement. Nous sommes là pour veiller à l'équité de traitement entre tous les agents.

Les élus de la CAPL 2

Hervé JAVALOYES - Andrée HENICKE

P. S d'après CAP :

- contrairement à la rumeur la CAPL du 3 novembre ne sera pas annulée et il n'y aura pas de nouvelle CAPL
- la CGT n'a pas refusé de faire monter des dossiers en CAP nationale contrairement aux bruits que font courir certains. Elle a refusé qu'un PV de CAPL ne soit pas conforme à la réunion qui s'est tenue et puisse être modifié quant aux décisions prises en CAP.
- La CGT refuse de donner de faux espoirs aux agents
- La CGT n'accepte pas que l'on parle en son nom sans l'avoir concertée.